

15. « L'Amarante » (1982)

« Le témoin de l'Amarante, [...] pour nous et plus précisément en ce qui me concerne, constitue certainement le meilleur observateur que j'ai jamais rencontré. »

Jean-Jacques Velasco (Interview par Robert Roussel, août 1987. In : Robert Roussel, *OVNI : les vérités cachées de l'enquête officielle*, Albin Michel, 1994)

« Une forme stationnaire, repérée en plein jour dans la banlieue parisienne [sic], avait fait, au moment de sa disparition, se lever les brins de gazon comme sous l'effet d'un fort champ magnétique. »

Catherine Vincent (*Le Monde*, 14 novembre 1990)

« Nous avons pu dans certains cas montrer que ces phénomènes interagissaient avec l'environnement : je pense aux enquêtes de Trans-en-Provence, de « l'Amarante »,... d'un certain nombre d'autres enquêtes. Nous avons même été un peu plus loin puisque nous avons, à partir de ces enquêtes, montré qu'il y avait probablement derrière ces phénomènes des champs électromagnétiques, peut-être micro-ondes. »

Jean-Jacques Velasco (« Science et OVNI », ARTE, 17 mars 1996)

Présentation du cas

Le 21 octobre 1982, J. L., Monsieur « Henri » pour le GEPAN, un jeune biologiste de 30 ans, domicilié à Laxou, dans la partie ouest de l'agglomération nancéenne (Meurthe-et-Moselle), profite d'une belle journée d'automne pour nettoyer des vasques dans le petit jardin d'agrément situé devant sa maison.

À 12h33, « après avoir regardé par terre », il lève la tête vers le ciel. Il lui apparaît à ce moment un point brillant, qu'il croit d'abord être un avion mais qui, après inflexion de sa trajectoire, semble se diriger droit vers son pavillon : « je regardais, et, dans les fractions de secondes, il grossissait de plus en plus... ». Le point brillant devient alors une forme « circulaire ». Surpris, le témoin recule de quelques pas et découvre soudainement face à lui un mystérieux objet ovoïde, d'une taille évaluée à 1,5 mètres de diamètre pour 0,80 de haut, qui lévite à 1 mètre au-dessus du sol.

L'engin se maintient ainsi en sustentation, totalement immobile, durant exactement 20 minutes d'après lui.

« Henri » quitte quelques instants l'engin des yeux pour aller chercher son appareil photographique chargé d'une pellicule couleur mais, une fois redescendu sur la terrasse, ne parvient pas à le faire fonctionner.

Il s'en approche alors graduellement jusqu'à quelques dizaines de centimètres pour mieux l'examiner, sous plusieurs angles. La partie inférieure de l'objet a l'aspect du « béryllium poli » et sa partie supérieure, qu'il appelle la « coque », une couleur « bleu-vert lagon ». Aucun bruit, aucun effet particulier (froid, chaleur, rayonnement,...) n'est perceptible. L'objet lui semble dégager une « neutralité absolue ». Il dit enfin bonjour en plusieurs langues à la « coque », qui semble littéralement le subjugué, sans obtenir de réponse.

L'étrange face-à-face s'achève précisément à 12h56, lorsque l'objet s'élève à la verticale pour disparaître dans le ciel à une vitesse incroyable, comme « sous l'effet d'une forte aspiration ». Le témoin voit à ce moment les touffes d'herbe situées sous l'engin, et elles seules, se redresser brusquement.

Monsieur « Henri », très perturbé par l'événement, le relate vers 17h à son épouse. Une heure après, sur son conseil, il dépose son témoignage en sa compagnie à la brigade de gendarmerie la plus proche. Les gendarmes établissent un procès-verbal d'audition, tout en émettant des doutes sur le contenu du récit, selon le rapport du GEPAN.

Juste après sa déposition, de retour chez lui, « Henri » remarque que quelques grappes de fleurs d'un massif d'amarantes (ou « queues-de-renard »), situées à proximité de l'engin, sont flétries, « chose qu'il pense être liée au phénomène lumineux observé le jour même ».

« Henri » en informe le lendemain matin les gendarmes qui viennent prélever des échantillons végétaux. Alors, « il sera finalement pris au sérieux à cause, d'une part, de la similarité des versions du témoignage fournies par Monsieur Henri et, d'autre part, de la présence des traces sur

les plants d'amarante ». La brigade a alors déjà alerté le GEPAN par télex, dès 8h00. Le service du CNES la contacte en retour le 23 et se décide à intervenir sur place le 27. L'enquête sur le terrain se déroule enfin le 29, huit jours après les faits allégués. De nouveaux prélèvements sont alors effectués en plus de ceux déjà réalisés par la gendarmerie. Entre-temps, le témoin a lui-même analysé, sur son lieu de travail, des échantillons de la plante « flétrie ».

L'épouse de Monsieur « Henri » est « absente le jour de l'enquête » du GEPAN. Elle répondra ultérieurement, avec son mari, à un « questionnaire complémentaire ». Cette histoire aurait suscité chez elle : « très grand étonnement, forte inquiétude pour mon époux, légère insécurité pour notre demeure ».

La Note Technique¹ que le GEPAN a consacrée à ce cas hautement insolite laisse de nombreuses questions sans réponses. Une contre-enquête s'avérant impossible, du fait de l'hostilité persistante du témoin à de nouvelles investigations, nous nous bornerons donc à considérer successivement deux types d'explications possibles de son rapport d'observation, jamais sérieusement explorées par le GEPAN, puis à examiner l'interprétation faite des traces physiques.

Le témoignage

Pour le GEPAN, et plus particulièrement pour le psychologue Manuel Jimenez qui a analysé le témoignage, « la comparaison entre le texte du P.V., les différentes versions du témoignage fournies à la gendarmerie et au GEPAN ne fait pas apparaître de contradictions ou de "vide" important dans les différents récits de l'observation. En outre, la reconstitution des déplacements supposés du témoin pendant son observation a montré une bonne cohérence d'ensemble. Pour ce qui est du témoignage fourni au GEPAN par le témoin, on n'a pas relevé de contradictions manifestes dans le discours » (GEPAN 1983, p. 34).

Les enquêteurs du CNES relèvent encore que « le désir d'accréditer son récit passe par l'insistance dans la précision du témoignage (cf. la description du phénomène et des déplacements de Monsieur Henri et les croquis qu'il réalise) » (pp. 20 et 22-23).

Notons à ce propos que le récit débute sur un point brillant qui s'approche (p. 2) et s'achève sur un point brillant qui s'éloigne (p. 15)... Le témoin se retrouve lui dans la même position au début et à la fin de la séquence d'observation, après toute une série de déplacements allégués (pp. 18-20), notamment pour aller chercher son appareil photographique. Autrement dit, on ne peut déjà exclure que celui-ci soit en réalité resté... immobile.

Le portrait que Monsieur « Henri » donne de l'objet flottant dans les airs est en fait des plus déconcertant. Pour la partie inférieure, « ça faisait ni acier, ni ferreux, ni chromé, ni nickelé... ». Pour la partie supérieure, « ça faisait comme rempli... », « ça faisait quelque chose de très spécial au niveau de l'œil... ». Notons, dans ce contexte, l'emploi du verbe faire (faire penser à) plutôt que du verbe être (« ça faisait » au lieu de « c'était »), qui marquerait une description plus affirmée. En somme, il éprouve les pires difficultés à décrire un « engin » qu'il aurait examiné à loisir durant 20 minutes.

Contrastant avec ce flou descriptif, le témoin fournit des dimensions très précises pour l'engin. Trop précises peut-être... Deux ans après l'observation alléguée², en effet, « il évoque une calotte faisant 30 cm de diamètre, munie d'un méplat, alors que dans la Note Technique du GEPAN consacrée à cette affaire, il est donné 1,5 m de diamètre, le méplat faisant de 25 à 30 cm »³.

« Henri » spécifie encore que « la masse volumétrique (de l'engin) paraissait très lourde, je l'ai même comparé à du béryllium » (p. 29). Or, ce métal est au contraire connu pour être très léger, sa densité étant encore inférieure à celle de l'aluminium... La nette tendance du témoin à étayer ses propos par des termes « scientifiques », souvent hors de son domaine de compétence, montre ici sa limite de crédibilité.

La durée de l'observation, à première vue la donnée la plus solidement établie puisque le témoin déclare avoir consulté sa montre, laisse pourtant apparaître à son tour quelques incohérences : ainsi la séquence d'observation est d'abord censée débiter exactement à 12h35 (p. 2) puis à 12h33 (p. 3) pour s'achever à 12h56, soit au bout de 21 ou 23 minutes. Ceci

n'empêche pas notre homme, exercé à utiliser sa montre comme chronomètre dans des expériences de laboratoire nous dit-on, de soutenir mordicus, sans que le GEPAN ne relève l'erreur, que « ça a fait 20 ... minutes, 20, c'est pas une vingtaine de minutes, c'est vingt minutes » (répété souvent pendant l'entretien). « Je suis affirmatif ayant regardé l'heure » (p. 42) !...

Le témoin

L'engin censé avoir survolé, en milieu de journée, le « centre d'une ville de 15 000 habitants », située dans une agglomération qui en compte quelques centaines de milliers, n'aurait donc été observé que par un seul individu. Le phénomène est pourtant apparu suffisamment brillant à celui-ci pour immédiatement capter son attention... Il faut dire qu'aucun appel à témoin ne sera diffusé dans la presse, chose possible sans dévoiler l'identité de Monsieur « Henri ». Dans le même ordre d'idées, aucune investigation n'est entreprise dans le voisinage immédiat (cf. plan cadastral p. 7). Le GEPAN n'a donc jamais tenté de croiser ce témoignage particulièrement étrange avec un autre.

Point crucial, ici, les informations relatives à l'état de santé du témoin sont parfaitement indigentes. Le GEPAN se borne à signaler laconiquement que ce dernier leur a déclaré « n'avoir été victime d'aucune maladie grave (et ne prendre) habituellement aucun médicament ni somnifère » (p. 34). Cela apparaît un peu court pour exclure la possibilité d'une illusion visuelle complexe ou d'une hallucination dont les conditions de survenue sont variées.

Première piste : une illusion visuelle complexe

À aucun moment, le GEPAN n'envisage ainsi un trouble passager de la perception visuelle, notamment une aura ophtalmique migraineuse. Ce type de trouble neurologique dure pourtant justement 20 minutes en moyenne. Parfois, l'aura n'est pas suivie de céphalée : on parle alors d'aura isolée. En fait, ces troubles transitoires varient d'un individu à l'autre. Les premières crises peuvent survenir soudainement à l'âge adulte sans signes annonciateurs vraiment caractéristiques, laissant alors le migraineux paniqué au vu des symptômes très étranges dont il est la proie.

Si les phénomènes visuels sont le plus souvent élémentaires (points mobiles ou zigzags brillants appelés scotomes, flou d'une partie du champ visuel avec impression de vision à travers un verre dépoli ou de l'air chaud,...), ils peuvent être plus élaborés dans le cas d'une migraine avec aura complexe : lors de certaines crises, des objets présents dans l'environnement de la personne peuvent ainsi lui apparaître déformés (métamorphopsie) ou voir leur taille diminuée ou agrandie (micropsie ou macropsie).

Le neurologue Oliver Sacks signale que les impressions visuelles de l'aura migraineuse, initialement simples, peuvent ensuite se développer avec une richesse souvent égale à celle des images sous hallucinogènes : « il n'est pas rare que des symptômes visuels très simples – points, lignes, étoiles, etc. – soient suivis dans un premier temps par un scotome scintillant, puis par d'étranges troubles de la perception (vision zoom, vision en mosaïque, etc.) culminant dans des images illusoire ou des états oniroïdes complexes »⁴.

De fait, dans un premier temps, « Henri » perçoit des phénomènes lumineux élémentaires : un point brillant, qui grossit pour devenir une simple forme « circulaire » ou « ovale », suivant les versions. Notons que ce premier phénomène lumineux lui apparaît à l'instant même où il effectue un mouvement de tête vers le haut. Le rapport du GEPAN n'est pas clair sur ce point, mais on peut raisonnablement supposer que d'une position initialement accroupie ou penchée en avant pour préparer ses vasques, « Henri » se redresse, peut-être brusquement, et regarde alors directement en direction du ciel (60°).

Lorsqu'il se recule et baisse la tête, il découvre, sans transition apparemment, une forme plus élaborée qui « (épouse) étroitement la surface de (son) jardinet ». Toujours dans ce cadre interprétatif, des distorsions telles qu'évoquées ci-dessus auraient pu alors affecter sa perception des objets présents dans son environnement, jusqu'à les rendre méconnaissables.

On sait en particulier qu'une vasque de jardin de forme originale, dotée d'un rebord, est posée sur la terrasse juste au pied du témoin. Vue sous un angle de 45°, elle peut rappeler la forme du soi-disant engin (cf. photo p. 11).

Si l'on pousse un peu plus loin dans cette voie, on remarquera que certaines algues bleues-vertes, souvent visqueuses, prolifèrent volontiers dans les vasques où l'eau stagne (motif possible du nettoyage entrepris par M. « Henri »). Dans l'état de conscience « non ordinaire » où il se serait trouvé, l'apparence singulière de ce bouillon biologique bleu-vert permettrait de comprendre les difficultés du témoin à décrire la partie supérieure de l'objet qu'il a sous les yeux. La description qu'il en donne suggère bien un contenant, une partie inférieure solide d'« aspect métallisé », et un contenu, une partie supérieure difficilement descriptible, quasi-vivante, qui focalise son attention : « un volume translucide » (p. 29), « ça faisait *comme rempli... ça paraissait venir de l'intérieur...* [souligné par nous, NdR] » (p. 30) ou encore, sur son croquis de l'ovni, « couleur bleu-vert lagon dans *son remplissage interne* » (p. 23).

Retenons aussi que les nuances Pantone sélectionnées par le témoin (320-327 et 443-444) correspondent à des couleurs couramment usitées pour les articles de jardin (soucoupes de pots, jardinières en matière plastique,...)⁵.

Cette vasque semble en tout cas constituer un point de repère remarquable dans le champ visuel du témoin, lors des phases d'observation de début et de fin, mais n'est étrangement pas signalée sur le plan établi par le GEPAN indiquant ses déplacements (p. 20).

D'après les indications de Monsieur « Henri », le phénomène observé dans son jardinet (phase stationnaire) était positionné, à sa hauteur, dans la direction d'azimut 132° (p. 57). Autrement dit, il flottait droit devant ses yeux...

Curieusement, selon la carte du ciel établi par le GEPAN (p. 58), à l'endroit désigné par le témoin, se trouve, très basse sur l'horizon,... la Lune (azimut : 133° ; élévation : 6°), alors visible sous forme d'un croissant gris clair sur fond de ciel bleu. La coïncidence n'est même pas signalée par les enquêteurs. L'astre se trouve directement dans l'axe de vision du témoin, juste au-dessus du mur de fond de son jardinet. Dans l'hypothèse d'une aura migraineuse, l'étroitesse de celui-ci, combinée à la hauteur des murs allant décroissant vers le fond (p. 46), auraient-elles pu renforcer une illusion sur la nature, la distance et la taille de l'objet observé (illusion d'optique dite de la chambre d'Ames) ? Pour une affaire en apparence aussi bizarre, aucune piste ne saurait en tout cas être écartée sans réelles vérifications.

Deuxième piste : une hallucination

Une perception sans objet apparaît ici comme une hypothèse des plus plausibles. Rappelons qu'environ 2% de la population générale connaît au moins un épisode hallucinatoire au cours de sa vie⁶.

Les termes scientifiques et techniques (électromagnétisme, masse volumétrique,...) utilisés par le témoin masquent de fait difficilement le parfum d'irréalité que dégage l'ensemble du récit : soudaineté du déclenchement et de la fin de l'observation, absence de transitions entre ses trois phases constitutives (phase d'approche, phase stationnaire, phase de disparition), impressions mal définies d'étrangeté et de peur, absence totale de bruit, succession de perceptions visuelles bizarres (texture et couleur indescriptibles, « vitesse qui ne correspond pas à une vitesse »,...). L'OVNI n'interagit pas avec son environnement, mis à part lorsque l'herbe, pourtant mouillée, se serait dressée à la verticale, sans le moindre mouvement d'air.

« Henri » n'a de plus jamais essayé de toucher le phénomène perçu pour juger de sa consistance, de sa matérialité. Il s'en est pourtant approché à portée de mains, et aucun danger pouvant l'en dissuader n'était perceptible (température, bruit, odeur,...). Son expérience demeure donc uniquement visuelle.

L'insistance du témoin à rationaliser *a posteriori* cette expérience (découverte de « preuves » matérielles, utilisation d'une montre comme instrument de mesure, tentative alléguée de photographier l'objet, recours à un vocabulaire technique,...) aura réussi à dissuader le GEPAN de creuser plus avant cette piste, chose d'autant plus facile que celui-ci y était peut-être peu disposé...

En tout état de cause, le témoin disposait des matériaux culturels nécessaires à l'élaboration inconsciente du scénario rapporté. Monsieur « Henri » déclare lui-même : « le béryllium, on en voit pas tous les jours ! C'est en allant à une exposition de techniques de laboratoires à V2 que j'ai vu

ce matériau qui sert dans les fusées, dans l'aérospatiale... Dans cette exposition, la pièce polie était gris-bleu argent... » (p. 29).

L'engin, par certaines de ses caractéristiques physiques comme par son comportement, rappelle par ailleurs celui décrit à Trans-en-Provence l'année précédente, un cas alors déjà assez largement médiatisé. Monsieur « Henri » compare ainsi son OVNI à « deux couvercles de lessiveuse l'un sur l'autre », tandis que Monsieur Nicolai parlait lui de « deux assiettes renversées l'une contre l'autre ». Le témoin, même s'il dit ne pas posséder d'ouvrages sur les OVNI ou de science-fiction, « fait référence aux informations apportées par les médias » (p. 34), sans toutefois que ces éventuelles influences médiatiques soient précisées. Ces ressemblances ont peut-être aussi interpellé les enquêteurs du GEPAN, qui paraissent l'avoir interrogé à ce propos. Dans la Note Technique, ils rapportent toutefois simplement que « cette expérience ne rappelle à Monsieur Henri aucun évènement particulier selon lui » (p. 41).

Parmi les différentes causes connues d'hallucination (toxicologique, neurologique, psychiatrique,...) sur lesquelles le GEPAN aurait dû se pencher avant de conclure à un phénomène aérospatial non-identifié de type « D », citons en particulier :

- *Une hallucination hypnagogique ou hypnopompique*

Le psychologue Jacques Van Rillaer nous livre quelques clés pour saisir ce qui aurait pu éventuellement se passer :

« On peut comprendre qu'une image mentale donne lieu à un faux souvenir [...] mais comment comprendre les faux souvenirs extravagants organisés en longues séquences ? Un processus qui concerne un nombre important de souvenirs est « l'erreur de la source » (parfois appelé « transfert inconscient ») : on se souvient correctement d'informations, mais on se trompe sur leur provenance. [...] L'erreur de la source peut porter sur des rêves. Certains faux souvenirs sont des rêves remémorés comme étant des événements réels. On constate, par exemple, que beaucoup de récits d'enlèvements par des extraterrestres ressemblent à des rêves. [...]

« Des hallucinations sont également à la source de faux souvenirs. Les hallucinations sont en quelque sorte des rêves à l'état d'éveil. Deux situations sont régulièrement au départ d'hallucinations et, dès lors, de faux souvenirs : la phase de l'endormissement (on parle alors d'hallucinations ou d'illusions « hypnagogiques ») et celle du réveil. Durant ces phases, certaines personnes sont sujettes au phénomène de la « paralysie du sommeil » : elles se sentent incapables de bouger, elles éprouvent parfois de la suffocation et de l'angoisse, elles peuvent avoir alors des hallucinations effrayantes. [...]

« Les personnes convaincues d'avoir vécu des événements terribles, qui n'ont pas eu lieu, se caractérisent par une disposition à fantasmer et une difficulté à parfois distinguer des événements réels des produits de leur imagination et des scènes de films. Les chercheurs anglo-saxons parlent de « *fantasy-prone personality* ». L'environnement culturel fournit des images et modèle l'interprétation des expériences vécues. »⁷

La personnalité encline à la fantaisie (*fantasy-prone personality*) évoquée par M. Van Rillaer, dont la prévalence serait de l'ordre de 3% dans la population générale, a été mise en évidence en 1983, par Dean Wilson et Aaron Barber, en étudiant certains sujets particulièrement faciles à hypnotiser. Les deux psychologues ont remarqué que ces derniers, bien que n'étant pas diagnostiqués comme des personnalités pathologiques, rapportaient un nombre important d'expériences décrites comme « paranormales » (voyances, sorties hors du corps,...).⁸

Or, curieusement, la « coque », remplie d'une masse translucide inhomogène que le témoin ne parvient pas à définir (ni boue, ni gel, ni liquide, ni vapeur) mais qui lui donne donc l'impression que quelque chose de vivant peut « sortir de là-dedans » à tout instant (p. 41), rappelle effectivement une scène mémorable d'un film de science-fiction. Dans *Alien* (1979), un humain, isolé au milieu d'un immense vaisseau extraterrestre, approche son visage à quelques dizaines de centimètres d'un mystérieux objet ovoïde translucide et verdâtre (d'aspect organique mais au contenu également assez indéfinissable) qui le fascine, d'où va bientôt surgir une créature vivante...

Le récit de Monsieur « Henri » ressemble aussi beaucoup à la première phase de l'expérience relatée par les abductés (individus pensant avoir été enlevés par des extraterrestres) : « les

enlèvements commencent bien – du moins ceux qui ne font pas totalement appel à l'hypnose – par une séquence d'allure perceptive : le témoin, d'abord surpris dans ses activités quotidiennes, voit descendre sur lui un objet inconnu, une étoile qui grossit, ou bien découvre un objet insolite posé au bord de la route, etc. Mais à cette séquence d'allure perceptive (où l'objet inconnu se découpe sur un fond de décor familier non altéré) fait immédiatement suite la fantasmagorie de l'enlèvement proprement dit, pendant laquelle le ravi est comme englouti dans une scène à haute teneur mythologique. »⁹ On sait aujourd'hui que les témoignages d'abductions résultent dans bien des cas d'un phénomène appelé « paralysie du sommeil ».

La « paralysie du sommeil » est souvent associée à la narcolepsie, mais, selon le psychiatre Jean-Michel Gaillard, « des personnes ne présentant aucune pathologie peuvent en faire l'expérience une ou deux fois dans leur vie »¹⁰, à l'endormissement (hallucination hypnagogique) ou au réveil (hallucination hypnopompique), mais aussi dans la journée, à l'occasion d'une sieste... Ces hallucinations hypnagogiques ou hypnopompiques « sont souvent la répétition de fragments de scènes vécues dans la journée, ou bien des représentations d'éléments isolés, figures géométriques, objets ou visages. Assez souvent se projettent des textures abstraites et régulières, mouvantes, aux couleurs vives : mosaïques, structures cristallines, arabesques, spirales, tourbillons. »¹¹

On relèvera ici que l'emploi du temps exact d'« Henri » dans la journée du 21 octobre n'est pas indiqué. Le procès-verbal d'audition signale seulement que « vers 12 heures 15, sortant de mon travail, et me trouvant dans mon jardin, devant la maison, j'ai assisté au phénomène suivant ; vers 12 heures 35 [soit 20 minutes plus tard, NdR], j'ai vu un engin volant... » (p. 2). Au GEPAN, le témoin indique : « j'étais en train de préparer des vasques pour les nettoyer... » (p. 40). La Note Technique ne détaille pas ses activités entre le moment où il quitte son lieu de travail et l'arrivée de son épouse, vers 17 heures. On ignore par exemple s'il avait ou pas déjà déjeuné avant l'observation, s'il avait ou pas entendu parler d'OVNI dans les médias peu auparavant, s'il est retourné travailler l'après-midi,... Il existe donc des vides dans la chronologie des événements, qui autorisent diverses spéculations sur l'heure et les circonstances de déclenchement réelles de la « vision ».

- Une hallucination d'origine psychiatrique

Certaines déclarations singulières du témoin rapportées par la gendarmerie et le GEPAN laissent perplexes : il est en effet plutôt surprenant d'entendre dans la bouche d'un biologiste des « moi je suis un humain, un quidam de tous les jours là-dedans, heu, j'en sais rien... », « ... en tant qu'entité humaine, je, ça, c'est une certitude à vie », ou encore « ... c'est pour moi avoir été dedans ».

Un discours incohérent et la présence d'hallucinations constituent bien sûr deux grands symptômes caractéristiques des troubles psychotiques.

Dans le cas d'un trouble psychotique bref, « la perturbation persiste au moins un jour, mais moins d'un mois, avec retour complet au niveau du fonctionnement prémorbide [précédant l'apparition des symptômes, NdR] »¹². Il s'agit donc d'un épisode psychotique aigu unique survenant chez un sujet sans antécédents psychiatriques ou neurologiques, parfois sans causes apparentes (sans facteur de stress marqué). L'intensité des symptômes, ainsi que leur apparition brutale et l'absence d'antécédents, fait classiquement évoquer dans la littérature médicale l'image « d'un coup de tonnerre dans un ciel serein ». La guérison s'amorce lorsque le patient reprend progressivement conscience de la nature pathologique de son état. Après cet épisode dont la durée est généralement courte, celui-ci peut ne jamais rechuter.

- Une hallucination d'origine neurologique

Dans l'épilepsie, les hallucinations surviennent dans l'aura préalable à la crise, ou durant celle-ci lorsqu'il s'agit de formes partielles complexes. Une crise d'épilepsie temporale¹³ peut en particulier se traduire par des hallucinations visuelles complexes.

Une première crise d'apparence isolée pourrait être envisagée dans notre cas, mais le témoin a pu dissimuler aux enquêteurs d'autres événements symptomatiques qui lui seraient arrivés avant l'observation rapportée, ou ne pas faire le lien avec celle-ci.

Le neurologue Laurent Cohen rapporte le cas étrange d'un homme d'une trentaine d'années, apparemment sain d'esprit, qui, un beau jour, alors qu'il ouvre la fenêtre de son appartement, voit le visage d'un de ses amis flotter dans les airs. L'origine de cette hallucination visuelle a pu être établie grâce aux techniques modernes d'imagerie médicale : un hématome, conséquence de la rupture d'un petit vaisseau cérébral, a exercé lors de sa formation une pression sur une région du cortex spécialisée dans la reconnaissance des visages, déclenchant une unique crise d'épilepsie localisée.¹⁴

On le voit, l'expérience rapportée par « Henri » peut très bien *a priori* avoir une origine soit neurologique (aura ophtalmique, crise d'épilepsie temporale, « paralysie du sommeil »,...), soit psychiatrique (trouble psychotique), soit simplement psychologique (« personnalité encline à la fantaisie »). Et, malheureusement, l'enquête conduite par le GEPAN ne permet d'éliminer aucune de ces hypothèses explicatives...¹⁵

Le service du CNES semble en fait plutôt satisfait du profil qu'il a dressé de Monsieur « Henri » puisque sa crédibilité, et donc celle de l'observation, se voit renforcée. Son empressement à valider ce rapport émanant d'un scientifique et à interpréter le dessèchement partiel, en automne, d'une plante ornementale comme résultant vraisemblablement de son exposition à un intense champ électromagnétique – une hypothèse déjà mise en avant dans la Note technique précédente – plutôt que d'un banal coup de gel amène à s'interroger. Le signalement, par le témoin, d'un brusque soulèvement à la verticale des brins d'herbe situés sous l'engin allégué, un effet physique attribué aux OVNI demeuré étrangement unique dans les annales françaises, voire mondiales, rajoute au trouble.

Le responsable de l'enquête, M. Velasco, rappelle en effet que « dans le cadre d'une convention passée *quelques mois auparavant* [souligné par nous, NdR] avec le laboratoire de physiologie végétale de l'université Paul-Sabatier à Toulouse, dirigé par le professeur Touzé, nous avons entrepris une étude de l'action des champs électriques intenses de plusieurs kilovolts/mètre sur les végétaux. Les expériences montrèrent que, lorsque le champ électrique dépassait 30 kilovolts/mètre, il se produisait un effet de redressement des brins d'herbe, accompagné d'un effet couronne. »¹⁶

Dans un contexte particulièrement difficile pour lui, il n'est également pas indifférent que le GEPAN, en quête de crédibilité, insiste sur le fait que notre témoin-scientifique « exprime sa satisfaction sur la réalisation de l'enquête, son étonnement quant à la rapidité d'intervention, et (tienne) à coopérer au maximum avec nous (un service rendu "entre scientifiques") » (p. 35).

En somme, nous avons donc ici un témoin providentiel, un « chercheur en biologie cellulaire » dont le récit confirmerait, d'une part, après Trans-en-Provence, l'existence de mystérieuses altérations de cellules végétales suite au passage d'un OVNI et, d'autre part, validerait, à un moment où le GEPAN doit défendre ses « bricolages » sur la MHD et les micro-ondes, sa démarche expérimentale, grâce au redressement opportun de quelques brins d'herbe.

À partir de là, chacun en conclura ce qu'il voudra...

L'environnement physique du phénomène

Les enregistrements radars examinés par le GEPAN ne révèlent que « quelques plots intermittents non confirmés », un phénomène considéré comme « très banal et fréquent en détection radar » (p. 59). La présence éventuelle d'un aéronef, visible sur ces enregistrements, comme source de méprise possible en début d'observation n'est pas mentionnée (« j'ai vu ... comme un avion... » dit pourtant le témoin, p. 40). Un appareil en provenance du Sud-Est, volant haut dans le ciel (60°), aurait reflété les rayons du Soleil et serait normalement apparu comme un point brillant (p. 57). Outre un avion commercial ou militaire, « Henri » aurait pu aussi apercevoir un avion de tourisme ou un planeur, évoluant par beau temps au-dessus de l'agglomération de Nancy, dont le GEPAN ne s'est pas du tout soucié. Seul un OVNI aurait-il été recherché (p. 59) ? Ou bien le fait de remettre en question le point de départ de l'observation était-il à même de discréditer l'ensemble du témoignage ?

Le témoin affirme avoir essayé sans succès de prendre un cliché de l'OVNI, son appareil photographique s'étant malencontreusement bloqué. La Note Technique n'indique aucune vérification de son réel dysfonctionnement et, le cas échéant, de sa cause exacte, reproduisant seulement une déclaration d'« Henri » selon laquelle l'appareil aurait « déjà présenté plusieurs fois des défauts » (pp. 2-3). Face aux enquêteurs du GEPAN, celui-ci niera ensuite le problème posé par l'absence de photo à produire : « j'ai raté [la photo], le problème est pas là » (p. 40).

Cet épisode apparaissait également suspect au très expérimenté enquêteur de *LDLN* Fernand Lagarde : « si j'avais un appareil photo qui présente, comme il le dit, des défauts habituels de mauvais fonctionnement, ou je l'aurais fait réparer ou je ne m'en servais pas. Or je suis étonné qu'il soit chargé prêt à fonctionner. Cela n'a pas frappé les enquêteurs, ils n'ont pas demandé si la pellicule avait déjà servi et n'ont pas demandé à voir l'appareil, à relever la marque. C'est un tout petit problème mais qui fait partie néanmoins d'une enquête bien conduite. »¹⁷

La *Note Technique n° 17* évoque deux effets physiques sur la végétation du jardin, à savoir le dessèchement d'un plant d'amarante et le brusque redressement de brins d'herbe.

Encore une fois, le GEPAN intervient très au-delà du délai prévu, ici 8 jours après l'observation, « en raison de la présence de traces et d'effets présumés sur les végétaux » (p. 4). Or aucune trace sur le sol n'a été relevée, ainsi que le spécifie le téléx de la brigade de gendarmerie transmis au GEPAN. On est dès lors fondé à penser que celui-ci place *a priori* tous ses espoirs dans de possibles altérations des végétaux et qu'il entend donc tout faire pour préserver ceux-ci. Pourtant, le témoin n'aurait été informé que « tardivement » de la nécessité de conserver son jardin en l'état.

Curieusement, une fois sur place, les enquêteurs dépêchés par le CNES recensent partout une grande variété de plantes, sauf à un endroit précis où la terre apparaît « fraîchement retournée » : celui où se trouvaient les amarantes... Le témoin les a méthodiquement supprimées, de même que les roses trémières qui les accompagnaient (pp. 12-13), l'avant veille de la venue du GEPAN, pour des raisons esthétiques dira-t-il. Ce motif apparaît d'autant moins convaincant que lui-même souligne que tous les pieds du massif sont demeurés « dans un état impeccable », y compris celui portant les fleurs desséchées (« aucun pied n'était pourri »). En outre, le gazon au-dessus duquel l'objet aurait stationné a été soigneusement tondu (passant de 15 cm à 10 cm de haut).

Cette destruction volontaire des preuves matérielles, qu'il a lui-même signalées aux gendarmes pour valider son récit et dont il a pensé à prélever des échantillons pour les analyser, ne plaide certainement pas en sa faveur, d'autant plus qu'il est présenté comme un « chercheur en biologie cellulaire » (p. 33), ce qui rend improbable un acte commis par ignorance ou indifférence¹⁸.

Le GEPAN met néanmoins d'emblée en avant un effet physique important et inexplicable sur les amarantes, sans aucunement tenir compte du fait qu'à cette période de l'année (fin du mois d'octobre) cette espèce présente souvent des grappes florales fanées et d'aspect desséché, qui cohabitent, parfois sur un même pied, avec d'autres d'aspect normal. La période de floraison des amarantes s'étend en effet de juillet à octobre. Que des grappes de fleurs soient fanées le jour de l'observation, qui plus est après une gelée précoce, apparaît dès lors on ne peut plus normal.

De son côté, Monsieur « Henri », passionné de jardinage, n'a-t-il jamais pris conscience de ce fait pourtant si facile à constater ? Avant l'intervention du GEPAN, il a déjà examiné ces fleurs et feuilles d'amarante dans son laboratoire et pu voir qu'elles étaient seulement desséchées (p. 37 et p. 47)... L'élimination de l'ensemble des plants ne serait-elle pas alors à mettre en relation avec une fanaison comparable, peu après, d'autres grappes de fleurs plus éloignées ?



Plants d'amarantes desséchés, attenants à d'autres en parfait état, photographiés dans un jardin nancéien à l'automne 2005 par l'ufologue Raoul Robé...

Par ailleurs, note F. Lagarde, « les façons culturales, dont il n'a jamais été question dans le descriptif du site, ont une très grande importance dans le comportement des plants ». (p. 37) Or, soit ces plants d'amarantes sont extrêmement serrés, soit les dessins de la Note technique sont fantaisistes : « La largeur du massif n'est pas cotée, mesurée fig. 8 (p. 27) d'après les cotes : 1,90 – 1,5 – 0,85, elle varie de 31 à 42 cm. Mesurée d'après celle de 1,25 de la fig. p. 49, elle donne 36 cm. On ignore s'il n'y a que des amarantes, il comporte sur les dessins deux zones distinctes. Ainsi on constate qu'il n'est possible, théoriquement, même à 0,40, de ne planter qu'un seul rang dans cette largeur ; même plus serrés encore, à 0,30 m, on ne pourrait y placer que deux rangs. Consultante la figure 9 de la p. 28 de la notice, figurant une coupe, je compte 5 pieds et la hauteur mesurée dépasse 1,20 m. » (p. 37)

Avec lui, « on peut regretter que, s'agissant de culture, un jardinier de métier n'ait pas été requis pour donner son avis sur les anomalies constatées et tout au moins dire si elles pouvaient être naturelles ou non. » (p. 37)

L'absence d'altérations visibles, similaires à celles des amarantes, sur les roses trémières et le troène, situés à proximité de l'engin allégué, ne soulèvera étrangement pas plus d'interrogations.

Les prélèvements effectués par la gendarmerie les 22 et 27 octobre seront simplement conservés dans le bac à légumes d'un réfrigérateur (soit à + 4°C environ). Les analystes, MM. Just et Abravanel, considèreront que la méthode de conservation des échantillons est inadaptée, préconisant pour leur part la congélation dans l'azote liquide suivie d'une lyophilisation ou la simple conservation de l'échantillon en terre.

F. Lagarde remarque encore que « le choix du GEPAN s'est porté sur les sachets 22 et 23. On sait que le sachet 22 est resté ouvert du 22 au 29 octobre. Or, le sachet 24 qui contenait aussi des échantillons flétris comme le n°22, mais fermé avait été prélevé à la même date et au même emplacement (cf. : fig. 11 p. 50). La raison fournie que le n°22 était plus proche dans le temps ne correspond pas à la réalité des données fournies. Le fait qui découle de ce choix est qu'il a été fourni à l'analyse un sachet ouvert prélevé le 22 et un autre fermé prélevé le 27. Ces prélèvements d'ailleurs restent obscurs. Il est dit que la Gendarmerie a procédé dans la matinée du 22 [au recueil de] la **totalité** du haut des tiges concernées (n°24) mais que d'autres plants dégradés ont été **parallèlement** prélevés (n°21 et 22). Si la totalité avait été prélevée, ce *parallèlement* est inquiétant et semblerait indiquer qu'ils ont été prélevés dans une autre zone. Ce n'est pas très clair pour un exposé scientifique. » (pp. 37-38)

Ce sont cependant ces deux échantillons d'amarante (un « altéré » et un témoin) prélevés le 22 qui seront analysés et non ceux d'autres végétaux directement collectés et conservés par le GEPAN le 29 octobre. Au final, « le laboratoire devait conclure que, compte tenu de l'état de conservation des échantillons, il était difficile de tirer des conclusions formelles en utilisant la

biochimie végétale pour expliquer la différence d'aspect observée entre les plantes témoins et les plantes flétries »¹⁹.

Les différences constatées entre les stades de maturation (les graines seraient parvenues à maturité dans le plant desséché) et les composants biologiques pourraient toutefois s'expliquer par un apport excessif d'engrais, de « fumure azotée du sol voire par un drain d'eaux usées passant à proximité de la plate-bande » (pp. 63 et 67). Cette prétendue maturation accélérée des fleurs n'est très vraisemblablement qu'une apparence, due à la déshydratation, puisqu'elles n'ont jamais germé. L'étude suggère un dessèchement provoqué par les conditions météorologiques (il a gelé le 20 octobre : cf. p. 68), cause d'autant plus vraisemblable que les amarantes, situées le long de l'allée extérieure à la propriété, ne sont pas directement protégées par les murs.

Selon Claude Poher, que l'on peut supposer bien informé, hormis une diminution de la teneur en eau des fleurs d'amarante, « les autres analyses n'ont rien révélé de particulier »²⁰.

De toute façon, d'après F. Lagarde, l'hypothèse d'une altération particulière de ces fleurs d'amarante du fait de leur plus grande proximité avec l'engin allégué ne tient pas. En effet, « dans un dessin de très bonne facture, et coté, fig. 8 p. 24, on lit que le bord extérieur de la murette de 20 cm de haut, qui sépare l'aire gazonnée de l'allée, se trouve à 0 m 85 du bord de la position présumée de l'objet. Comme il est indiqué que le témoin est toujours resté dans l'allée (cf. fig. 5 et 9), ses yeux en étaient au mieux à 1 m 05 (mesure prise sur la fig. 9) et non pas à 0 m 50 comme il a été dit. La conclusion, bien regrettable, est que la cote de 0 m 85 est forcément erronée, indiquée pour l'emplacement probable de l'objet par rapport à l'allée.

« Ce ne serait pas très grave, une erreur peut arriver, si cela ne flanquait pas par terre l'hypothèse à propos des amarantes avariées à cause de la proximité de l'objet, distance qu'il faudra agrandir de 55 ou 65 cm pour répondre aux contraintes de la position certifiée du témoin dans l'allée, et de la distance à laquelle il dit s'en être approché.

« Cela pose des questions sur la rigueur de l'enquête et c'est bien désagréable que de s'apercevoir qu'une cote importante est fautive. »²¹

Les résultats d'analyse des quinze échantillons d'herbe, cette fois-ci pourtant correctement prélevés à partir de quatre axes orthogonaux et en respectant une progression géométrique (de 20 à 160 cm), ne seront eux jamais publiés. Leur conservation dans l'azote liquide puis au congélateur à une température de -30°C dans des sachets plastiques étanches (p. 51) aurait-elle été différente de celle des amarantes conservées à +4°C puis à -30°C qui ont pourtant bien été analysées ? Selon les experts, ce dernier type de conservation aurait eu en tout cas le grave défaut de ne pas arrêter l'activité enzymatique (p. 67).

Un second prélèvement aurait pu être effectué ultérieurement, pour un suivi de l'évolution de la croissance des herbes après la tonte. Ceci aurait naturellement nécessité la protection de la petite zone concernée, ainsi que le commande la méthodologie élaborée par le Groupe...

Le GEPAN émet l'hypothèse d'un champ électrique d'une intensité supérieure à 30 kV/m comme pouvant être à l'origine, au moment du départ, du soulèvement des brins d'herbe situés juste en dessous de l'engin. Le témoin prétend pourtant s'être approché à moins de 50 cm de l'objet alors en lévitation sans ressentir le moindre effet (électricité statique, grésillement, souffle,...)²².

Cette hypothèse se base directement sur l'étude de l'influence d'un champ électrique intense sur une touffe de gazon, réalisée à la demande du GEPAN par Serge Chauzy, du Laboratoire de physique de l'atmosphère de l'université Paul Sabatier de Toulouse (pp. 59-60). Les conditions expérimentales ne sont cependant pas indiquées dans le rapport édité par le CNES. Toute étude scientifique doit pourtant normalement être livrée avec son protocole expérimental, de telle sorte qu'un autre chercheur puisse répliquer l'expérience, et vérifier les résultats. Les paramètres influant sur un champ électrostatique, tel que l'humidité de l'air et de l'herbe, ont-ils été testés ? Pour mémoire, le jour de l'observation, l'air avait une humidité relative de 83% (p. 54) et « l'herbe [...] était humide » (p. 31). De même, les végétaux y étaient-ils ou non isolés de la terre ? Dans le jardin de M. « Henri », des piquets, vraisemblablement métalliques, visibles sur les photos (p. 46), d'une hauteur supérieure aux amarantes, d'un grillage juste contre ces dernières (p. 28), et de deux fils à linge placés à proximité représentent autant de conducteurs *a priori* susceptibles de

dérivée les charges électriques à la terre... Exemples de questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponse.

Enfin, si ces brins d'herbe, distants d'un mètre de la source émettrice, se sont réellement soulevés sous l'action d'un champ électrique d'une intensité d'au moins 30 kV/m, comment dans ce cas comprendre l'immobilité totale, attestée par le témoin (p. 32), des longues tiges des roses trémières et des amarantes, elles-mêmes pourtant soumises à un champ d'une intensité évaluée au minimum à 200 kV, pour une distance de 16 cm (p. 60) ? Une autre incohérence que le GEPAN ne nous explique pas...

L'environnement psychosocial

Si l'on en croit le psychologue du GEPAN, « l'analyse du profil psychologique ne portera pas à croire à une prise de participation exagérée de la subjectivité dans le contenu du témoignage. Celui-ci ne souffre d'aucune contradiction interne lorsque l'on compare le procès-verbal de gendarmerie et les différentes versions données par le témoin. L'ensemble des faits décrits et l'attitude de l'observateur offrent une bonne cohérence. Le comportement d'attente ne saurait être retenu. Nous savons que le témoin n'est pas particulièrement intéressé par le phénomène ovni ni par les thèmes de science-fiction. De plus, son épouse ayant la même attitude que lui dans ce domaine, le témoin ne risque pas d'avoir subi une influence susceptible de conditionner de quelque façon que ce soit l'observation. »²³

Cette expérience singulière n'aurait modifié en rien le comportement du témoin, ses opinions et ses croyances, ni même, chose difficilement compréhensible pour un « vrai » scientifique, sa curiosité pour le phénomène OVNI, bien qu'il ait la certitude d'avoir été en contact avec une « soucoupe volante » (p. 37) et qu'il fasse alors spontanément référence à des « humains d'autres galaxies ».

Monsieur « Henri » s'est surtout toujours montré extrêmement soucieux de préserver son anonymat et réfractaire à toute recherche complémentaire.

Deux ans après les faits présumés, il se montrera ainsi assez hostile envers deux ufologues qui désiraient l'interviewer. Ceux-ci lui garantissaient pourtant de ne jamais divulguer son nom²⁴. Leur visite était motivée par l'annonce de sa participation, aux côtés du nouveau directeur du GEPAN, à une émission de télévision alors très populaire²⁵.

Après les avoir menacés de ne pas les laisser repartir, évoqué une intervention de son avocat et de possibles poursuites, déclaré à plusieurs reprises qu'ils seraient les premiers et derniers fureteurs à se risquer chez lui, une brève discussion pourra tout de même s'engager. Il dira ainsi avoir agi uniquement pour aider ses collègues travaillant sur ce domaine et s'être adressé à la Gendarmerie en premier mais en s'assurant de certaines « précautions ». Il leur affirmera ensuite avoir subi avec succès un « triple test » qui exclurait l'hypothèse selon laquelle il serait l'auteur d'un canular pour se mettre en valeur. Toujours selon ses dires, seuls trois témoins d'OVNI auraient satisfait à ce test (deux en France et un en Angleterre). Son cas relèverait de l'intérêt national, voire même européen ou davantage... Il leur parlera aussi de Trans-en-Provence comme étant un autre cas très « fort » au niveau des perturbations constatées sur les végétaux. Il évoquera celles relevées sur les échantillons prélevés dans son jardin, insistant sur l'importance du « déplacement de certains acides aminés »²⁶...

Encore une fois, « tout repose sur le témoignage », comme l'avouera un jour Jean-Jacques Velasco²⁷, et celui-ci n'incite guère à la confiance...

Le chef du GEPAN/SEPPA fera néanmoins, au fil des années, un usage médiatique de plus en plus intensif du cas, tout en allant dans ses conclusions très au-delà de ce que l'enquête a pu révéler. Voici, par exemple, ce qu'il affirmait en 1996 sur la chaîne de télévision franco-allemande ARTE :

« *A priori*, on pourrait se dire : "Bon, ce que raconte cette personne, c'est complètement absurde". Mais, pour le physicien, c'est extrêmement intéressant ce qu'a dit cette personne. Il n'était pas censé savoir que des brins d'herbe qui se soulèvent comme ça, ça n'existe pas dans la nature... Il faut qu'il y ait des champs électriques extrêmement puissants. En particulier, on a pu

mesurer qu'il fallait des champs électriques de 30 kilovolts/mètre. Il y avait probablement un phénomène physique qui générait des champs électromagnétiques sur le secteur où il était. [...]

Il n'y avait aucune raison que ce plant [d'amarante] soit totalement desséché, puisque ces plantes étaient dans d'excellentes conditions physiologiques. C'est un homme qui était extrêmement méticuleux. Par contre, ce qu'on a découvert en analysant les feuilles et les fruits de cette amarante, c'est que les feuilles étaient complètement recroquevillées, que les coques des fruits étaient éclatées et que les fruits à l'intérieur étaient cuits. D'où un deuxième indice qui montre à l'évidence qu'il y avait eu un échauffement brutal qui avait été provoqué sur cette amarante. »²⁸

Son successeur, Jacques Patenet, persiste hélas dans la même voie, affirmant que, même si « bien entendu aucun examen ophtalmologique n'a été effectué sur le témoin », une « illusion visuelle [...] aussi complexe soit-elle ne suffit pas à expliquer l'ensemble des éléments du témoignage et notamment les effets constatés sur l'environnement »²⁹. Pour lui aussi, en effet, « les plants [ont] subi des modifications comme un peu s'ils avaient été passés au micro-onde... »³⁰.

Notes du chapitre 15

¹ Jean-Jacques Velasco (et al.), *Note Technique n° 17 : « L'Amarante »*, CT/GEPAN n° 00017, Toulouse, CNES, 21 mars 1983. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt17_enquete_86_06.pdf. Sauf indication contraire, les références données dans ce chapitre proviennent de cette publication.

² « Droit de réponse », TF1, 13 octobre 1984.

³ Jean Sider, « À propos de "Droit de réponse" sur TF1 : encore une déception ! », *Lumières dans la nuit*, n° 247-248, janvier-février 1985, p. 4.

⁴ Oliver Sacks, *Migraine*, Seuil, 1986 (1970).

⁵ On ignore malheureusement la taille et la couleur de cette vasque de jardin. Contrairement à ce que de nombreux ufologues amateurs faisaient déjà depuis longtemps, le GEPAN n'aurait pris aucune photo en couleur des lieux.

⁶ A. Tien, « Distributions of hallucinations in the population », *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 26, 1991, pp. 287-292.

⁷ Jacques Van Rillaer, *Psychologie de la vie quotidienne*, Paris : Odile Jacob, 2003, pp. 217-219.

⁸ Cf. Jean-Michel Abrassart, « La personnalité encline à la fantaisie et son implication en ufologie », *Infoespace*, n° 112, juin 2006, pp. 27-36.

⁹ Bertrand Méheust, *Retour sur l'« Anomalie » belge*, Marseille : Le Livre Bleu, 2000.

¹⁰ Jean-Michel Gaillard, « Les troubles du rêve », *Science et Avenir*, Hors-Série, décembre 1996.

¹¹ Jacques Ninio, *L'empreinte des sens*, Odile Jacob, 1991.

¹² *Mini DSM-IV-TR : critères diagnostiques*, Masson, 2004, p. 157. Le DSM-IV (*Diagnostic and Statistical Manual – Revision 4*) est un outil de classification des troubles mentaux développé par l'Association américaine de psychiatrie. Parmi les autres troubles psychotiques, le trouble schizophréniforme comporte les mêmes caractéristiques que la schizophrénie mais la durée de l'épisode pathologique est plus courte, comprise entre un et six mois. On note pour caractéristiques de bon pronostic, la survenue de symptômes psychotiques importants dans les quatre semaines succédant au premier changement observable du comportement ou du fonctionnement habituel, une confusion ou perplexité au point culminant de l'épisode psychotique, un bon fonctionnement social et professionnel avant l'apparition de la maladie et l'absence d'éroussement ou d'abrasion de l'affect (cf. *Mini DSM-IV-TR*, op. cit., p. 154).

¹³ De nos jours, on parle plus exactement de crises épileptiques partielles de sémiologie complexe ; il est en effet apparu que le lobe temporal du cerveau n'est pas toujours seul en cause.

¹⁴ Laurent Cohen, *L'Homme thermomètre*, Paris : Odile Jacob, 2004, pp. 100-101.

¹⁵ Remarquons dans ce contexte que J. L. n'a cosigné, à notre connaissance, qu'un seul article en biologie cellulaire, en 1981. Il travaillait alors au service de toxicologie de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) de Vandoeuvre-lès-Nancy mais semble ne plus rien avoir publié depuis son observation...

¹⁶ Jean-Jacques Velasco et Jean-Claude Bourret, *Ovnis, la science avance*, Paris : Robert Laffont, 1993, pp. 101-102.

¹⁷ Fernand Lagarde, « Le cas de "L'amarante" (Nord-Est de la France) », *Lumières dans la nuit*, n° 247-248, janvier-février 1985, p. 38.

¹⁸ Bizarrement, cette suppression des éléments matériels apparaît aux yeux de Jacques Patenet comme un bon point en faveur du témoin : « Comme le témoin en question était un jardinier extrêmement méticuleux, il s'est empressé d'arracher tous ces plants qui étaient desséchés. » (« Tout va bien ! », Direct8, 28 novembre 2006).

¹⁹ *Ovnis, la science avance*, op. cit., p. 105.

²⁰ Claude Poher, *Gravitation : les Universions, énergie du futur*, Monaco : Éditions du Rocher, 2003, p. 277.

²¹ Fernand Lagarde, « Le cas de "L'amarante" (Nord-Est de la France) », *Lumières dans la nuit*, n° 247-248, janvier-février 1985, p. 38-39.

²² Si le GEPAN est prompt à envisager de mystérieuses émissions de rayonnements, il ne manifeste paradoxalement aucune curiosité pour la montre que porte le témoin ou la pellicule de son appareil photo, pourtant susceptibles de réagir, elles aussi, à certains types de radiations.

²³ *Ovnis, la science avance*, op. cit., pp. 100-101.

²⁴ Monsieur « Henri » avait en fait été localisé dès le mois de juillet 1984, grâce aux seules données contenues dans la Note Technique du GEPAN. Ces enquêteurs amateurs, mais néanmoins très perspicaces, avaient alors choisi de ne pas le contacter pour respecter sa volonté d'anonymat. C'est l'annonce de sa participation à une émission de télévision qui les décida à lui rendre visite. Jean-Jacques Velasco leur reprochera par la suite faussement d'avoir révélé l'identité du témoin au public (cf. R. M., « Une rencontre sur fond de polémique », *Phénomène*, n° 28, juillet-août 1995, p. 23).

²⁵ « Droit de réponse », TF1, 13 octobre 1984. Le témoin y apparaîtra seulement sous forme d'ombre chinoise pour demeurer incognito. Le journaliste Jean-Yves Casgha, spécialiste des reportages sur l'étrange, l'aurait rencontré peu auparavant pour préparer l'émission. Selon Robert Roussel, ses coordonnées ont été directement transmises à l'équipe journalistique de Michel Polac par le GEPAN (Robert Roussel, *OVNI : les vérités cachées de l'enquête officielle*, Albin Michel, 1994).

²⁶ Gilles Munsch et Didier Schreiner, « Cas "L'Amarante" F/15/54821021 (021) », 10 octobre 1984 (non publié).

²⁷ « Le Secret du Mystère », Sud Radio, 13 décembre 1998.

²⁸ Jean-Jacques Velasco, « Chercheurs d'ovnis », ARTE, 17 mars 1996.

²⁹ Jacques Patenet, courrier au Laboratoire de Zététique de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, DCT/DA n° 2005-175, 6 octobre 2005.

³⁰ « Les Aventuriers de l'Étrange », Sud Radio, 25 juin 2006.